**CPNEF SPORT**

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI ET FORMATION**

**Lien :** [**https://www.cpnef-sport.com**](https://www.cpnef-sport.com)

**La CPNEF SPORT** a été créée le 8 juin 2000. Elle est chargée de mettre en place, en matière d’emploi et de formation tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs suivant :

* renforcer les moyens de réflexion et d’action de la branche professionnelle dans tous les domaines liés à l’emploi et à la formation professionnelle ;
* agir pour que l’emploi et la formation professionnelle soient reconnus par les entreprises de la branche comme les éléments déterminants d’une politique sociale novatrice ;
* élaborer une politique de branche en matière tant d’emploi que de formation.

## CPNEF COMPOSITION :

La CPNEF est composée, à parité, de deux représentants désignés par chacun des syndicats représentatifs de salariés et d’un nombre équivalent de membres des organisations d’employeurs représentatives de la branche.

La CPNEF est composée de 24 membres titulaires :

￫ 12 représentants du collège employeurs.
￫ 12 représentants du collège salariés.

La CPNEF Sport se réunit dans le cadre de réunions plénières 8 à 9 fois par an.

### Collège employeurs

Conseil national des employeurs d’avenir (CNEA)
Conseil social du mouvement sportif (CoSMoS)

### Collège salariés

Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Confédération générale du travail (CGT)
Fédération nationale des syndicats de sportifs (FNASS)

### RAPPORT DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DU SPORT

La branche professionnelle du sport a souhaité se doter d’un rapport de branche afin de mieux cerner les caractéristiques des emplois/métiers exercés au sein de ses structures et d’identifier les potentiels de développement. Véritable outil de travail pour les partenaires sociaux, ce rapport a pour objectifs de nourrir les réflexions et les futures négociations, et de favoriser le dialogue social. Il vise également la promotion et le développement de l’emploi sportif auprès des partenaires et acteurs du secteur.

**OC SPORT est l’organisme certificateur du CQP**

L'OC Sport est l'organisme certificateur de la branche du sport et délivre des qualifications professionnelles nommées plus communément "CQP".